

**CRÉATION - REPRISE**



*Challenge*

**10<sup>e</sup>**  
anniversaire

**LES ESPOIRS DE L'ÉCONOMIE LOCALE 2011**

DOTATION GLOBALE €

**31 000 €**

**1<sup>er</sup> Prix 10 000 €**

Prix exceptionnel des  
anciens lauréats

**7 000 €**

**COMMERCE • SERVICES • INDUSTRIE**

**02 41 74 70 22**

Ouvert aux entreprises créées ou reprises depuis moins de 3 ans  
Clôture du dépôt des dossiers le **30 avril 2011**

[www.maineetloire.cci.fr](http://www.maineetloire.cci.fr)



CIDES



# Challenge des Espoirs de l'Economie locale

## Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine



Olivier Rondeau  
Responsable  
du Marché des  
Professionnels

En tant que premier partenaire des entreprises sur le département, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est un acteur économique utile à sa région, solide financièrement et qui a l'ambition en 2010 de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet. Tout d'abord, utile car il répond aux attentes lors de la création, du développement et de la transmission d'une entreprise. Solide ensuite, ce qui permet d'offrir des solutions adaptées et percutantes pour chaque projet (concours de trésorerie, financements à moyen terme, gestion de patrimoine, assurances, gestion de flux, crédit bail, affacturage...). « Partenaire depuis l'origine du Challenge des Espoirs de l'Economie Locale, c'est avec plaisir que nous participons à cette 9<sup>e</sup> édition ».

## Le Comité d'Expansion Economique de Maine-et-Loire/Anjou Initiative



Philippe Musset  
Directeur

Le Comité d'Expansion Economique dispose d'un outil départemental en faveur de la création et reprise d'entreprise : Anjou Initiative est un dispositif de renforcement des fonds propres rassemblant l'ensemble des acteurs économiques de l'Anjou agissant sur la création et la transmission d'entreprises. Il dispose d'un fond d'intervention pour octroyer des prêts d'honneur à

0 % de 7 500 € à 23 000 € ainsi que des prêts personnels bancaires, accordés par les banques régionales partenaires, du même montant à un taux privilégié et sans garantie (2,5 % en 2010). A fin 2009, en 20 ans d'existence, 280 entreprises ont été soutenues par Anjou Initiative, 413 prêts d'honneur ont été accordés aux dirigeants pour un montant total de 4 291 K€. Ces entreprises ont créé 3 300 emplois (208 entreprises actives). « Nous participons depuis de nombreuses années aux différentes initiatives de la CCI de Maine-et-Loire en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. Cette dynamique partenariale constitue un réel atout pour notre territoire ».

## L'Ordre des experts comptables des Pays de Loire



Paul Bathiste  
Président Régional  
de l'Ordre des EC

Par ses missions comptables, sociales, fiscales et juridiques, l'expert-comptable participe à la mise en place, l'organisation et l'élaboration des informations économiques et financières de l'entreprise. Dans le cadre de ses missions de conseil, il accompagne le chef d'entreprise de la création à la transmission de l'entreprise, dans ses choix stratégiques, en lui apportant un savoir-faire global. L'intervention auprès des entrepreneurs des 835 experts-comptables inscrits à l'ordre des Pays de Loire est une garantie d'efficacité et de sécurité. Leur expérience, leur connaissance de l'entreprise sont pour les chefs d'entreprise des apports essentiels de compétence, sécurisés par leur déontologie, garantie d'indépendance et de discrétion.

## Le Courrier de l'Ouest



Matthieu Fuchs  
PDG

Le Courrier de l'Ouest, quotidien du groupe SIPA Ouest-France, se positionne aujourd'hui à la 1<sup>re</sup> place dans la zone de diffusion, avec cinq éditions, quatre pour le Maine-et-Loire, et une pour les Deux Sèvres. Dirigé par Matthieu Fuchs, Président Directeur Général, il affiche près de 80 % de part de marché sur le seul département de Maine-et-Loire. Pour cette neuvième édition, le Courrier de l'Ouest a volontiers accepté d'associer sa notoriété à celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

## L'Ordre des Avocats à la Cour d'Angers



Alain Fouquet  
Avocat

La phase de création de l'entreprise et ses premières années d'activité nécessitent des choix fondamentaux qui conditionnent la réussite. Les professionnels doivent donc intervenir sans tarder et en amont des difficultés. Nombre des 265 avocats du Barreau d'Angers sont quotidiennement aux côtés des entreprises angevines, qu'elles soient artisanales ou industrielles. Jamais la demande de droit n'a été aussi forte, que ce soit en matière de conseil à la stratégie économique ou sociale ou dans le cadre de la défense juridictionnelle de l'entreprise ou de son dirigeant. Sortie des Palais de Justice depuis de nombreuses années, la profession d'avocat participe à l'essor économique de notre région par les conseils qu'elle prodigue aux entrepreneurs.

## Banque Populaire Atlantique



Daniel Dos  
Directeur Secteur  
Angers Périphérie

Fondée par et pour les artisans, commerçants, professions libérales, la Banque Populaire Atlantique s'engage aux côtés de ceux qui ont l'audace d'entreprendre. Grâce à son « Prêt à la création d'entreprise », un créateur d'entreprise sur trois lui fait confiance. Elle a conçu un prêt transmission-reprise exclusif pour les repreneurs d'entreprise. Elle met actuellement en place un prêt Développement Durable à des taux très attractifs pour des travaux liés à la préservation de l'environnement et au développement durable. Elle tient également à la disposition de ceux qui le souhaitent une équipe de spécialistes intervenant dans tous les domaines de la vie financière des entreprises : évaluation, cession, transmission, renforcement de fonds propres, syndication de crédits, ingénierie de marché, introduction en bourse.

## Malakoff Médéric



Nadège Auffret  
Déléguée Régionale

Le groupe paritaire de protection sociale, Malakoff Médéric, 2<sup>e</sup> assureur santé et prévoyance collectif, est spécialiste de la gestion de la retraite complémentaire et des assurances de personnes. Il accompagne les entrepreneurs et leurs salariés à toutes les étapes de la croissance de leur entreprise. Il leur propose des solutions adaptées et innovantes quels que soient la forme juridique de l'entreprise et le statut du dirigeant et de ses collaborateurs. La démarche Malakoff Médéric repose sur 4 étapes : diagnostic pour identifier les besoins actuels, conseil pour imaginer les solutions de demain, mise en place de prestations, accompagnement durable pour faire évoluer la couverture et les services associés. Partenaire depuis le 1<sup>er</sup> jour du Challenge des Espoirs de l'Economie Locale, Malakoff Médéric est heureux de renouveler pour la 9<sup>e</sup> fois son engagement aux côtés de la CCI.





# Le(s) candidat(s)

(le cas échéant, fournir les mêmes renseignements sur les associés sur un document séparé)

Nom : ..... Prénom : : ..... Melle  Mme  Mr

Adresse : ..... Code postal :

Ville : ..... Tél :

Etudes antérieures : .....

Parcours professionnel succinct : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Pourquoi avez-vous, ou pourquoi voulez-vous créer une entreprise ? .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous représentez une société, en quelle qualité intervenez-vous ? .....

# L'entreprise

Entreprise créée  Entreprise reprise Date de début d'activité :  (*joindre Kbis*)

Raison sociale/dénomination : .....

Adresse : ..... Code postal :

Ville : ..... Tél :

Fax :  E-mail : .....

Activité : .....

Code APE/NAF :  Forme juridique : .....

Capital social : ..... (joindre la répartition du capital social en annexe)

Nombre d'emplois actuels : ..... Nombre d'emplois à 3 ans : .....



# Le marché

## Situation actuelle

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Perspectives dans les prochaines années

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# La clientèle/Les concurrents/Les fournisseurs

## La clientèle *(nature des clients, principales caractéristiques, importance de certains clients...)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Les concurrents *(principales caractéristiques, positionnement concurrentiel, éléments financiers...)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Les fournisseurs *(principales caractéristiques, délais de livraison et de paiement, conditions de vente...)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Les moyens d'exploitation

**Les moyens incorporels** (*fonds de commerce, brevet, autres...*)

.....  
.....  
.....

**Les moyens immobiliers** (*propriétaires ou locataires, surface bureaux, ateliers, magasin...*)

.....  
.....  
.....  
.....

**Les moyens matériels** (*outil de production, matériel et mobilier bureau, véhicules...*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Les moyens humains** (*nombre de salariés, qualifications, organigramme de l'entreprise...*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# La politique et l'organisation commerciale

**Le positionnement stratégique par rapport à la concurrence**

.....  
.....  
.....  
.....

**Votre organisation commerciale** (*force commerciale, suivi commercial...*)

.....  
.....  
.....  
.....

**Le plan d'action commerciale et marketing** (*réseau distribution, supports de communication...*)

.....  
.....  
.....  
.....



## Bilan simplifié du dernier exercice (pour les entreprises déjà créées ou reprises)

Actif		Passif	
Actif immobilisé			Fonds propres
Stocks			Dettes à long terme
Créances			Dettes à court terme
Trésorerie			Leasing

## Plan de financement synthétique

BESOINS				RESSOURCES			
	N	N+1	N+2		N	N + 1	N + 2
Immobilisations				Fonds propres	.....	.....	.....
* incorporelles	.....	.....	.....	* dont capital	.....	.....	.....
* corporelles	.....	.....	.....	* dont C/C/A	.....	.....	.....
* financières	.....	.....	.....	* dont subventions	.....	.....	.....
Variation BFR	.....	.....	.....	CAF	.....	.....	.....
Remb. Cap. Emprunt	.....	.....	.....	ARCE/Autres	.....	.....	.....
				Emprunts MLT	.....	.....	.....
				Emprunt court terme	.....	.....	.....
				Crédit divers	.....	.....	.....
				Crédit bail	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

## Compte de résultat prévisionnel simplifié

	N-1	N	N + 1	N + 2
CA				
Taux de marge				
Valeur ajoutée				
Frais de personnel				
EBE				
Résultat d'exploitation				
Résultat courant				
Résultat net				
CAF				

## Votre conclusion

Points forts	Points sensibles

# REGLEMENT DU CHALLENGE « LES ESPOIRS DE L'ECONOMIE LOCALE 2011 »

## ORGANISE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de MAINE-ET-LOIRE

### Art. 1 : CANDIDATURE

Le challenge est ouvert à toute entreprise de type industriel, de commerce ou de services, ressortissante de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) de Maine-et-Loire. Pour participer au challenge, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été créée ou reprise, et démarrée son activité après le 01/01/2008,
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Ne pas être détenue pour plus de 50% du capital par une entreprise déjà existante, ou par une personne ayant directement ou indirectement le contrôle d'une autre entreprise.
- Déposer la totalité des éléments constitutifs du dossier de participation.

Ne peuvent être candidates :

- les entreprises créées par transformation de la forme juridique d'une activité préexistante, ainsi que les créations d'entreprises secondaires (filiales...)
- toutes les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale au titre de leurs activités professionnelles.
- les personnes et membres du jury, ainsi que les organismes à l'origine de l'élaboration du concours.

### Art. 2 : LE DOSSIER DE PARTICIPATION

- Le dossier de participation est constitué
  - . du dossier de candidature,
  - . des liasses fiscales (bilan et compte de résultat remis à l'administration fiscale) des exercices connus, ainsi que de tous les éléments susceptibles d'intéresser les membres du jury.  
Dans le cas d'une création ou reprise récente sans premier bilan, une situation intermédiaire est demandée.
  - . Il devra être joint également un dossier prévisionnel sur 3 ans (plan de financement, compte de résultat, plan de trésorerie).
  - . Le candidat pourra se voir demander des précisions ou justifications complémentaires.
- La participation au concours entraîne l'acceptation de publications éventuelles des grandes lignes du projet de tout candidat sélectionné.

### Art. 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Les dossiers de candidature sont à retirer à partir de Janvier 2011 à la CCI de Maine-et-Loire ou auprès de l'un des partenaires du challenge (Banque Populaire Atlantique, Comité Départemental d'Expansion Economique, Courrier de l'Ouest, Crédit Agricole, Groupe Malakoff-Médéric, Ordre des Avocats, Ordre des Experts Comptables).
- Il est remis à chaque candidat un dossier de candidature. Le règlement est à la disposition des candidats.
- Les dépôts des dossiers de participation doivent être effectués AU PLUS TARD le 30 Avril 2011 (le cachet de la poste faisant foi), à la CCI de Maine-et-Loire (Centre P. Cointreau / Pôle Entrepreneurial - BP 51030 – 49015 ANGERS Cedex 01).

### Art. 4 : DESIGNATION DES LAUREATS

- Une première phase dite de pré-sélection (sur dossier) permettra de retenir environ 12 finalistes. Ceux-ci seront prévenus de leur présélection au moins 10 jours avant. Sauf force majeure, à l'appréciation du jury, la non-présence du dirigeant équivaut à une élimination.
- Une deuxième phase dite de sélection finale permettra aux finalistes de présenter leur dossier devant le jury

### Art. 5 : LES PRIX

Le jury délivrera 7 prix :

- . Le « Grand Prix » : 10 000 €
- . Le prix des « Anciens Lauréats » : 7 000 €
- . Le prix « Création » d'entreprise : 5 000 €
- . Le prix « Reprise » d'entreprise : 5 000 €
- . Le prix « Commerces et Services aux particuliers » : 2 000 €
- . Le prix « Spécial du Jury » : 1000 €
- . Le prix « Clubs des créateurs » : 1 000 €

Des prix spéciaux pourront être attribués par les partenaires de la CCI de Maine-et-Loire.

- Les prix ne pourront être demandés, même preuve à l'appui, après le 31 décembre 2011
- Les prix attribués aux lauréats, personnes physiques, doivent être affectés aux fonds propres de l'entreprise.

### Art. 6 : LE JURY

- Le jury est indépendant et souverain, ses décisions ne seront pas motivées.
- Le jury, dont la constitution est placée sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, sera composé des membres du Comité Technique Local d'Entreprendre en Anjou, des partenaires du concours, ainsi que de toute personne ou organisme susceptibles d'apporter des éléments d'appréciation des dossiers.

### Art. 7 : LES CRITERES DE SELECTION

Globalement, les critères suivants seront appréciés :

- L'adéquation homme(s)/projet,
- La cohérence financière de l'entreprise (le chiffre d'affaires, la rentabilité, les investissements, la trésorerie),
- Le nombre d'emplois effectifs et potentiels générés par l'entreprise,
- Le degré d'innovation ou d'originalité,
- Le degré de performance de l'entreprise (outils de production, stratégie commerciale, ...),
- Le potentiel de développement de l'entreprise, et sa contribution au dynamisme économique local.
- Les mesures adoptées dans le cadre du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

### Art 8 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.
- Le candidat s'engage à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le ou les prix déjà attribués.
- Les lauréats ne sauront se faire prévaloir de leur sélection par le jury, pour fonder en droit, l'entière véracité des documents qu'ils auront fournis à l'appui de leur projet.
- La sélection des dossiers s'effectue selon des critères librement fixés par les organisateurs. Les candidats renoncent en conséquence à tout recours contre les organisateurs en cas de non sélection de leur dossier.
- Le candidat retenu parmi les finalistes présélectionnés s'engage à se tenir disponible pour recevoir un journaliste et un photographe mandatés par l'organisateur, et à participer personnellement à la remise des prix.

### Art 9 : ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- Quel que soit le professionnalisme des intervenants à cette manifestation, ni les organisateurs, ni les membres du jury, ni les partenaires ne sont en mesure de garantir les candidats contre les risques éventuels de manquements aux règles de confidentialité et leurs conséquences.  
En s'inscrivant aux Espoirs de l'Economie Locale, tout candidat déclare expressément avoir pleinement conscience des risques de divulgation de tout ou partie de son projet ou entreprise dans le cadre de ce concours, déclare expressément décharger les organisateurs et les partenaires de toute responsabilité pouvant résulter de tels manquements éventuels à la confidentialité de leur dossier.
- Les organisateurs dégagent toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques inventés par les candidats.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive du concours pour quelque cause que ce soit.  
L'organisateur se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure.  
Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.